

**HONORAIRES « VENTES » AGENCES**  
A partir du 01/2018

MONTANT DE LA TRANSACTION	REMUNERATION % appliqué sur le montant de la transaction		
	locaux à usage d'habitation	local à usage industriel ou commercial	Terrains à bâtir Terrains de loisir
	Jusqu'à 100 000 €	10 %	10 %
De 100 001 à 150 000 €	8 %	8 %	10 000 €
De 150 001 à 180 000 €	7 %	7 %	+
De 180 001 à 300 000 €	6 %	6 %	2 %
Plus de 300 001 €	5 %	5 %	DU PRIX DE VENTE

Honoraires à la charge de l'acquéreur, TVA aux taux en vigueur de 20 % incluse  
Nos honoraires peuvent être arrondis à 0.20 % inférieur ou supérieur.  
En cas de délégation, nos honoraires sont appliqués selon le barème de l'agence partenaire.

**PARKING ET GARAGE :**

Forfait Parking : 1 500 €  
Forfait Garage : 2 500 €

**TERRAIN DE LOISIRS :**

Forfait : 3 000 €

**BOIS ET ÉTANGS :**

Jusqu'à 30 000 €	Forfait de 3 000 €
De 30 001 à 60 000 €	Forfait de 5 000 €
De 60 001 à 100 000 €	Forfait de 8 000 €
Plus de 100 001 €	10 000 € + 2% du prix de vente